



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Blayais-Des-defauts-de-genie-civil-a-l-origine-d-une-pollution-au-tritium>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Blayais : Des défauts de génie civil à l'origine d'une pollution au tritium**

25 octobre 2018

France : Blayais : Des défauts de génie civil à l'origine d'une pollution au tritium

Le 27 septembre 2018, l'exploitant de la centrale nucléaire du Blayais a déclaré un événement significatif pour l'environnement : un manque d'étanchéité des planchers des bâtiments des auxiliaires nucléaires des réacteurs 3 et 4. Ce manque d'étanchéité est à l'origine de la pollution au tritium détectée en février 2015 au niveau d'un puits et une nappe d'eau. Si l'environnement à l'extérieur du site n'a pas été contaminé par le tritium et que la pollution a ainsi été contenue, elle a quand même perduré plus de 3 années avant que son origine ne soit identifiée.

Ce que dit l'ASN :

Le 25/10/18

Inétanchéité de la rétention du bâtiment des auxiliaires nucléaires des réacteurs 3 et 4

Le **27 septembre 2018**, l'exploitant de la centrale nucléaire du Blayais a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif pour l'environnement relatif à une inétanchéité détectée au niveau des planchers des bâtiments des auxiliaires nucléaires (BAN) des réacteurs 3 et 4.

Le **27 février 2015**, l'exploitant de la centrale du Blayais avait déclaré à l'ASN un **événement intéressant l'environnement** après avoir détecté la **présence de tritium dans un puits positionné à proximité du bâtiment combustible du réacteur 4**. Ce puits est relié à une casemate enterrée qui abrite une tuyauterie d'amenée d'eau de la Gironde qui chemine sous les bâtiments des auxiliaires nucléaires des réacteurs 3 et 4, jusqu'à la salle des machines du réacteur 4.

En conséquence, la partie haute de la casemate joue un rôle de rétention pour les bâtiments des auxiliaires nucléaires des réacteurs 3 et 4. **L'ensemble se situe au droit d'une nappe d'eau captive située sous les réacteurs 3 et 4**. Cette nappe est confinée à l'intérieur de la paroi moulée qui a servi à la stabilisation des terrains lors de la construction des réacteurs. La surveillance réalisée

par l'exploitant n'a pas mis en évidence de tritium dans l'environnement.

A la suite de la déclaration de l'événement du 27 février 2015, l'exploitant avait mis en place un plan d'actions visant à déterminer l'origine de la présence de ce tritium.

Le 30 mars 2015 et le 27 septembre 2016, l'ASN avait mené des inspections visant à examiner la mise en œuvre du plan d'actions de l'exploitant. A ces occasions, l'ASN avait fait procéder à des prélèvements dans des piézomètres situés à l'extérieur de la paroi moulée afin de s'assurer de l'**absence de transfert de tritium à l'extérieur de la nappe captive**. Comme la surveillance réalisée par l'exploitant, les résultats des analyses réalisées lors des inspections avaient confirmé l'absence de transfert de tritium dans l'environnement.

Depuis l'événement de 2015, l'exploitant a régulièrement informé l'ASN des résultats de sa surveillance réalisée au niveau du puits et de la nappe.

Dans le cadre du plan d'actions, l'ASN avait autorisé l'exploitant le 4 juillet 2017 à réaliser une **ouverture dans la casemate** afin qu'il puisse procéder à une **expertise télévisuelle du génie civil** visant à détecter d'éventuelles dégradations.

Le 27 juin 2018, l'expertise a mis en évidence quatre défauts du génie civil en partie haute de la casemate, dont l'un présentait des traces d'humidité. Celles-ci ont fait l'objet d'analyses radiochimiques qui ont conclu à la présence de tritium pouvant expliquer le marquage du puits en tritium.

Dans l'attente de travaux de réfection du génie civil de la casemate, l'exploitant a mis en place un dispositif de collecte de l'écoulement.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur le personnel ou sur l'environnement **à l'extérieur du site nucléaire**. Il a été classé au niveau 0 de l'échelle INES, qui en comporte 8 (de 0 à 7).

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-control/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Inetanc heite-de-la-retention-du-batiment-des-auxiliaires-nucleaires-des-reacteurs-3-et-4>